Programme de Formation

RE11 - Identifier et gérer les conflits d'intérêts dans les marchés publics



Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : ***début*** 13/05/2027

fin 14/05/2027

Contenu pédagogique

Public visé

Responsables de services achats-marchés

Responsables de la politique d'achat

Objectifs pédagogiques

- Savoir identifier les risques de conflits d'intérêts dans les marchés publics
- Connaître les conséquences délictuelles en la matière
- Être en mesure de détecter et de prévenir les risques de conflits d'intérêts au sein de l'acheteur

Description

1. Le contexte

L'importance économique de la commande publique

Les chiffres de l'achat public en France

La place des PME dans les marchés publics en France

La place de l'achat public au sein de l'UE

Un secteur particulièrement exposé au risque de corruption et d'atteinte à la probité

Le sondage Eurobaromètre

Le chapitre IV thématique du rapport de l'UE du 3/02/2014 sur les risques de corruption au sein de l'Union est consacré aux marchés publics

Le cadre juridique des marchés publics

Le nouveau cadre juridique

La nécessité d'une gouvernance des marchés publics

2. Les définitions des conflits d'intérêts

Au niveau de l'OCDE

Notion de conflit d'intérêts effectif

Notion de conflit d'intérêts apparent

Notion de conflit d'intérêts potentiel

Au niveau de l'Union Européenne

Les articles 24 et 57.4 e) de la Directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics

Le rapport sur la corruption dans l'UE adopté et publié le 3 février 2014

Le dispositif des signaux d'alerte envisagés par l'Office Européen de lutte Anti-Fraude

Au niveau national

La loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et son décret d'application n° 2014-90 du 31 janvier 2014

Le rapport du SCPC rubrique commande publique

3. Les risques de conflits d'intérêts identifiés par l'UE aux différents stades de la passation et de l'exécution du marché

Au stade de la préparation et du lancement de la procédure

Toute personne qui participe à la rédaction des documents peut tenter d'exercer, directement ou indirectement, son influence afin de permettre à un proche de prendre part à la procédure

Les fuites concernant les informations relatives à la procédure

Au stade de la procédure, à l'évaluation des offres et à la prise de décision

La falsification d'une offre ou d'une candidature de façon à masquer son caractère d'irrégularité

L'un des membres participant à la prise de décision tente d'induire en erreur les autres membres afin de peser sur la décision finale

Au stade de l'exécution des marchés

Le contrat n'est pas exécuté dans le respect des règles ou des spécifications techniques

- Quels sont les signaux d'alerte ?
- Exemples et bonnes pratiques

La mutabilité du marché ne résulte pas de circonstances imprévisibles ou de cas de force majeure

- Quels sont les signaux d'alerte ?
- Exemples et bonnes pratiques

4. Les risques de conflits d'intérêts identifiés par le service central de prévention de la

corruption

Sur le plan des artifices procéduraux

Sur le plan des atteintes à l'égalité d'information et de traitement des candidats

Sur le plan des défaillances lors de l'exécution du contrat

Sur le plan des défaillances postérieures à l'exécution du contrat

5. La prévention des conflits d'intérêts dans le domaine de l'achat public

La loi n° 2005-743 du 4/07/2005 autorisant la ratification de la convention des Nations Unies contre la corruption

L'article 7.4 de la Convention

L'article 8.5 de la Convention

L'article 9 de la Convention dédié à la passation des marchés publics et gestion des finances publiques

L'adoption d'une Charte déontologique de l'achat public

Les recommandations du guide des bonnes pratiques en matière de marchés publics

Quelques définitions : éthique, déontologie dans l'achat public - *Exemples de Charte adoptées par deux pouvoirs adjudicateurs*

La déclaration d'absence de conflits d'intérêts

- En quoi consiste la déclaration d'absence de conflits d'intérêts dans les marchés publics ?
- Qui devrait la remplir et la signer ?
- À quel stade de la procédure de passation la remplir et la signer ?
- Quel contenu donner à la déclaration d'absence de conflits d'intérêts ?

6. Le contrôle des conflits d'intérêts dans l'achat public et le suivi des déclarations d'absence de conflits d'intérêts

La nécessité d'une évaluation des risques de conflits d'intérêts dans les marchés publics

Les contrôles internes requis

Le montant des marchés

Des secteurs plus vulnérables aux pratiques de conflits d'intérêts

Le contrôle des déclarations d'absence de conflits d'intérêts

Assurer le suivi des déclarations

Prendre les mesures appropriées en cas de détection de risque de conflits d'intérêts ou d'un conflit découvert

7. Les conséquences délictuelles en matière de conflits d'intérêts dans les marchés publics

Corruption passive et trafic d'influence

La prise illégale d'intérêt

Définition

Les personnes pouvant être visées

Les sanctions encourues

L'octroi d'avantage injustifié ou délit de favoritisme

La qualité de l'auteur

L'avantage injustifié

Un acte irrégulier constitutif d'une faute

Le caractère intentionnel de la faute

Prérequis

Connaître les principes de base de la réglementation des marchés publics

Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants

Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.

Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation d'évaluation des compétences

Cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud

Informations sur l'accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes porteuses de handicap. Veuillez nous signaler si vous êtes une personne en situation de handicap (PSH) pour pouvoir adapter notre approche pédagogique et/ou mettre en place des mesures de compensation.